

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'EXTENSION DE PERIMETRE ET AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de CAUDEBEC LES ELBEUF (Département de la Seine-Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATIONS :	Sous réserve de la délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Métropole Rouen Normandie,
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AH 857, 858, 859 et 864 pour une contenance totale de 951 m ² sises 88 bis rue de la République.
POS/PLU :	Zone UAB du PLU de la Métropole Rouen Normandie (approuvé le 13/02/2020) : zone urbaine de centralité à dominante habitat, caractéristique des centres villes, centres bourgs, cœurs de villages
PROJET :	Dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Métropole Rouen Normandie, acquisition de biens immobiliers (2 maisons, 1 chemin d'accès et 1 garage) situés 88 bis rue de la République. Cette acquisition est une extension du périmètre de prise en charge de l'opération 924 593 - PAF CAUDEBEC LES ELBEUF « Ilot République –Revel – Louis Blanc ». La Ville prévoit une restructuration de l'ilot dont le but est de permettre de poursuivre la dynamique d'aménagement enclenché par la municipalité.
COMITE D'ENGAGEMENT :	7 décembre 2021 - Avis favorable sous réserve de la mise aux normes des installations électriques. <u>Densité</u> : 30 logements/ha et 20% de LLS
PROPRIÉTAIRE :	Les feuilles Pourpres – Ludovic DAUVERGNE
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines
IMPUTATION :	Compte n° 924 593 -PAF CAUDEBEC LES ELBEUF « Ilot République –Revel –Louis Blanc » Enveloppe initiale 664 650 € + augmentation enveloppe initiale 157 500 € = Enveloppe nouvelle : 822 150 €

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

ROUEN le
Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et vaut avenant au Programme d'Action Foncière de CAUDEBEC LES ELBEUF

Dominique LEPETIT

20 DEC. 2021